

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

Mercredi 2016 (04) 6 avril Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 6 avril 2016 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Madeleine Proulx	André Savage
Johanne Baillargeon	Isabelle Parent
André Lapierre	Alain Lalonde

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Chantal Soucy, est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

16-084 2- Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-085 3- Adoption du procès-verbal

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2016 soit et est adopté, dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4- Rapport d'activités de la mairesse

5.0 Lecture du résumé des correspondances reçues

5.1 Dépôt des états financiers en date du 31 mars 2016

16-086 6. Adoption des comptes à payer au montant de 35 554.98 \$

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 35 554.98 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

9455	Autos et camions Danny Lévesque	580.25 \$
9456	Ass. des directeurs	339.18 \$*
9457	Bell Canada	20.58 \$*
9458	Compo Recycle	592.64 \$*
9459	Conteneur Recycle Inc.	1014.68 \$*
9460	CSST	259.40 \$*
9461	Féd. Québécoise des municipalités	537.59 \$*
9462	La corporation des fleurons du Québec	172.46 \$*
9463	MRC de la Matawinie	15 336.89 \$*
9464	Receveur général du Canada	1 263.00 \$*
9465	Rogers	69.44 \$*
9466	Telus	155.68 \$*
9467	Bell Canada	120.73 \$*
9468	Martine Bélanger	100.00 \$*
9469	Bell Canada	666.16 \$*
9470	Michel Burns	100.00 \$*
9471	Croix Bleue	4 675.38 \$*
9472	Roger Desjardins	50.00 \$*
9473	Joelle Étienne	100.00 \$*
9474	Groupe Ultima Inc.	34 452.00 \$*
9475	Alain Lalonde	125.00 \$*
9476	Louise Ratelle	50.00 \$*
9477	Louise Robert	100.00 \$*
9478	André Savage	100.00 \$*
9479	Roland Soucy	100.00 \$*
9480	Les ambulances Michel Crevier	207.25 \$
9481	Martine Bélanger	17.83 \$
9482	Boisvert et Chartrand S.E.N.C.	14 831.78 \$
9483	Magasin ass. Canadian Tire	86.43 \$
9484	Centre de liquidation Raynat Inc.	193.53 \$
9485	Conteneur Recycle Inc.	63.24 \$
9486	Coopsco des Laurentides	1 290.57 \$
9487	Corporate Express Canada Inc.	332.66 \$
9488	Couverture de la Rive-Nord	1092.26 \$
9489	Environex	43.23 \$
9490-91	Garage Lamarche	994.11 \$
9492	Garage de pneus N-D-M	106.06 \$
9493	Godon Atelier de Carrosserie	2 759.40 \$
9494	Le groupe Harnois	1 705.70 \$
9495	Husky Ltée	1 441.50 \$
9496	Sobeys Québec St-Donat	276.89 \$
9497	Journal Altitude	373.69 \$
9498	André Lapierre	77.28 \$
9499	Martech	2 424.95 \$
9500	Mecan Expert	897.39 \$

9501	Médias Transcontinental	329.98 \$
9502	Nortrax Québec Inc.	70.91 \$
9503	Patrick Morin	19.98 \$
9504	Pharmacie Michel Deschamps	14.48 \$
9505	Portes de garage Lapierre	708.25 \$
9506	Produits San. des Plaines Inc.	152.69 \$
9507	Madeleine Proulx	69.04 \$
9508	R.M. Leduc & Cie Inc.	481.22 \$
9509	Les emballages Ralik Inc.	345.84 \$
9510	Raymond & Sigouin, Notaires	1 600.00 \$
9511	Info Page	127.85 \$
9512	Céline Riopel	152.25 \$
9513	Serrurier MRC Montcalm	192.59 \$
9514	SRAD Communications	549.58 \$
9515	Les uniformes Moderna	1 346.36 \$
9516	Vers'en Art	178.21 \$
9517	Compo Recycle	31 153.95 \$*
9518	Ferme Ray Inc.	4 139.10 \$*
9519	Fonds d'information sur le territoire	36.00 \$*
9520	Grenier Chrysler Dodge Jeep Inc.	46 203.21 \$
9521	Groupe Ultima Inc.	49.00 \$*
9522	H.Lanthier Excav. Inc/Entrep. Trans-Nord	39 091.50 \$*
9523	Manoir de la Rivière Dufresne	7 300.89 \$*
9524	MRC de la Matawinie	15 336.89 \$*
9525	Éliane Pépin	100.00 \$
9526	Pitnetworks	496.11 \$*
9527	Soc. Canadienne des postes	222.56 \$*
9528	Syndicat canadien	428.06 \$*
9529	Xerox Canada Ltée	384.87 \$*
9530	Ass. des directeurs	1 280.82 \$*
9531	BFL Canada	428.19 \$
9532	Denise Charpentier	722.50 \$
9533	Orchestre St-Donat	200.00 \$

Total des incompressibles : 160 420.56 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

7. Règlements et avis de motion

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

16-087 8.1 Maire-suppléant [n/d N-419]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci nomme la conseillère, madame Johanne Baillargeon, au poste de mairesse suppléante et substitut à la M.R.C. de la Matawinie, pour une période de 6 mois.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-088 8.2 Demande d'aide financière – Jean-Marc Perron [n/d N-293]

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la demande d'aide financière pour la soirée musicale organisée par Jean-Marc Perron dont une partie des profits sera distribuée aux enfants des écoles de Notre-Dame-de-la-Merci et d'Entrelacs. Une somme de 100 \$ leur est allouée.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-089 8.3 Centre Communautaire Bénévole Matawinie [n/d N-606]

Attendu que la semaine de l'action bénévole est du 10 au 16 avril prochain;

Attendu que le Centre Communautaire Bénévole Matawinie fait une demande d'aide financière pour l'organisation de leur événement;

Attendu que la municipalité organise elle-même une soirée reconnaissance pour souligner le bénévolat;

Il est proposé par le conseiller Alain Lalonde
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci ne donne pas suite à la demande d'aide financière de l'organisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-090 8.4 Assurance groupe – appel d'offres [n/d N-22]

CONSIDÉRANT que les résolutions adoptées par les municipalités participantes de la région de Lanaudière, concernant l'appel d'offres pour le prochain contrat d'assurance collective déléguant à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci d'agir en leurs noms concernant ledit appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public doit être lancé pour un contrat débutant le 1er juin 2016 avec une clause de renouvellement pour une ou plusieurs périodes qui ajoutées à la première période d'un an n'excède pas cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ CONSULTANT, cabinet en avantages sociaux et M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants de chacune des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a proposé d'agir au nom de toutes les municipalités participantes de la région de Lanaudière pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

Attendu les articles 14.3 et 14.4 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon
Et résolu :

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci accepte d'agir au nom de toutes les municipalités participantes de la région de Lanaudière pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions concernant le prochain contrat d'assurance collective;

Que l'appel d'offres pour le prochain contrat d'assurance collective soit publié dans le journal local et que les frais de publication soient payés par le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux;

Que les soumissions scellées soient reçues au bureau de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci avant 11 h, le 29 avril 2016 et l'ouverture publique de celles-ci se fera également au bureau de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-091 8.5 Assurance groupe- Mandat ASQ Consultant [n/d N-22]

CONSIDÉRANT que le cabinet, ASQ Consultant en avantages sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres de la région de Lanaudière depuis 2005 et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci adhère à ce regroupement d'assurance collective;

CONSIDÉRANT que le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

CONSIDÉRANT que la rémunération payable au cabinet ASQ CONSULTANT est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par

l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller André Lapierre
Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que le Conseil municipal confie à ASQ Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-092 8.6 Vacances – Employé [n/d N-300]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'horaire de vacances de Daniel Lauzon, tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-093 8.7 Directeur du service des incendies - embauche [n/d N-71]

Proposé par le conseiller André Lapierre
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède à l'embauche de Monsieur Roger Arteau à titre de directeur du service des incendies.

Une période de probation de trois mois devra être faite avant l'engagement officiel de M. Arteau. Le taux horaire sera de 33\$ l'heure pour une moyenne de 15 heures semaine.

Les conditions de travail (avantages sociaux, congés, etc.) et salariales seront révisés au budget de la municipalité, à chaque année, selon ce qui sera entendu avec le conseil. Lesdits traitements et conditions de travail seront déterminés par résolution du conseil.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-094 8.8 Agence régionale des forêts privées Lanaudière [n/d N-608]

Proposé par le conseiller Alain Lalonde
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande d'adhésion auprès de l'agence au coût de 100 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-095 8.9 Société canadienne du cancer [n/d N-191]

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADELEINE PROULX
ET RÉSOLU,

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration
et les ressources humaines**

9. Sécurité publique

9.1 Rapport du conseiller responsable

16-096 9.2 Détecteur de 4 gaz [n/d N-335]

Proposé par le conseiller André Lapierre et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'acquisition d'un détecteur de 4 gaz pour le service, au coût de 1 831.05 \$ plus taxes, par la compagnie Aréo-Feu.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Voirie

10.1 Rapport du conseiller responsable

16-097 10.2 Vente véhicule - [n/d N-95-23]

Il est proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de Grenier Mascouche pour l'achat du camion F-250, tel que mentionné dans l'offre d'achat pour un montant de 18 500 \$, plus taxes. Ladite somme sera imputée au transfert du financement de Park Avenue à Grenier Mascouche et la différence sera versée à la municipalité.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à la signature de tout document à cet effet ainsi que les transferts.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-098 10.3 Camion – financement [n/d N-95-30]

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'appropriation du fonds de roulement afin de défrayer la dépense d'immobilisation du camion Dodge Ram 1500 acquis chez Grenier Mascouche selon l'analyse déposée.

Le remboursement du fonds de roulement sera effectué par une taxe spéciale imposée à un taux suffisant pour respecter les échéances annuelles sur une période de 5 ans, à compter de 2017.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à la signature de tout document à cet effet ainsi que les transferts.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-099 10.4 Garage – location [n/d N-265]

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine la décision de louer un espace de garage au coût de 2 000 \$ par mois, pour une durée indéterminée, auprès de Ferme Ray inc.

Que le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale à signer les documents à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la voirie

11. Environnement et Hygiène du milieu

11.1 Rapport de la conseillère responsable

**Période de questions sur l'environnement
et l'hygiène du milieu**

12. Santé, famille et petite enfance

12.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur la santé, famille et petite enfance

13. Aménagement, urbanisme

13.1 Rapport du conseiller responsable

16-100 13.2 Dérogation mineure – 1348, chemin de la Baie [5822-73-6647]

Attendu que madame Gloria Sabourin et monsieur Agostino Reato ont adressé une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage pour leur propriété située au 1348 chemin de la Baie;

Attendu que le bâtiment principal empiète de 32 centimètres sur le lot voisin;

Attendu que les propriétaires souhaitent déplacer le bâtiment afin de ne plus empiéter sur le lot voisin, et par la suite, effectuer des rénovations majeures sur le bâtiment;

Attendu que le terrain est étroit avec une largeur de 11,45 mètres, il est impossible aux propriétaires de respecter une des marges latérales;

Attendu que la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser l'empiètement de 2 mètres dans la marge de recul latéral du bâtiment principal;

Attendu que la propriété se situe dans la zone 150-2 et que la marge de recul arrière est de 3 mètres;

Attendu que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Attendu qu'après étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme fait la recommandation au conseil municipal d'accepter la dérogation;

Pour ces motifs,
il est proposé par le conseiller Alain Lalonde
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde la demande de modification au règlement de zonage.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Promotion et développement économique

16-101 14.1 Municipalité de Saint-Donat [n/d N-122]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande financière pour la présentation des spectacles et des cinémas en plein air organisés par la Municipalité de Saint-Donat.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la promotion et le développement économique

15. Loisirs, Art et Culture

15.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur les loisirs, les arts et la culture

16-102 16. Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour
les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :
16- 086, 16-088, 16-093, 16-096, 16-098, 16-099.**

Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière

15 personnes

Fin de la session 20h19

Roxanne Turcotte, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale